Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 022-212202220-20260930-94_2026-DE

PLOUHA
LES FALAISES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2026 – N° 94/2026

L'an deux mille vingt-six, le trente septembre, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de PLOUHA, légalement convoqués le 24 septembre 2026, se sont réunis à L'Espace Hermine sous la présidence de Madame RUMIANO Valérie, Maire.

Etaient présents : Valérie RUMIANO, Gérald ANTOINE, Ghislaine LE POLÈS, Sébastien GUIOT, Nadia MOREL, Aymeric STERMANN, Martine ANTHOINE, Marc LE CHAT, Françoise DISQUAY, Éric MANGENOT, Françoise BOUILLER, Régis LE MÉE, Christian MALEFANT, Anne-Lise NOCET, Christophe LE MEUR, Maud LE BRETON, Muriel MICHOT, Tiphaine KERBOEUF, Charline MARTEL, Cyrille BERMONT, Nadège SANSON, Hervé BOULARD, Nadine DERRIEN et Benoit JAHAN.

Absents excusés : Christian HODY (donne procuration à Anne-Lise NOCET), Guénolé TRICOT (donne procuration à Gérald ANTOINE) et Xavier COMPAIN (donne procuration à Nadège SANSON).

Secrétaire de séance : Marc LE CHAT

Conseillers en exercice : 27 - Conseillers présents : 24 - Pouvoirs : 3 - Votants : 27

INSTALLATION D'UNE CABINE PHOTOGRAPHIQUE – MAISON FRANCE SERVICES

Madame Valérie RUMIANO, Maire, expose à l'assemblée que, dans le cadre de l'amélioration constante du service public de proximité et afin de faciliter les démarches administratives des administrés (notamment pour l'établissement des cartes nationales d'identité, passeports, ou cartes d'identité scolaires), il est proposé d'installer une cabine photographique au niveau de la Maison France Services au n° 13 Avenue Laënnec à Plouha, cabine reprise à la Maison de la Presse suite à sa fermeture et qu'aucun commerce plouhatin n'a souhaité reprendre et ce, afin d'assurer un service public de qualité.

Afin de garder la maîtrise complète des tarifs appliqués et des recettes générées, il convient de gérer cette prestation directement sous la forme d'une régie municipale de recettes. Cette régie permettra d'encaisser les participations des usagers pour l'utilisation de la cabine photographique.

Les tarifs proposés sont fixés à 10 € pour une planche de photos conformes aux normes administratives en vigueur (norme ISO/IEC 19794-5).

Il est donc nécessaire que le Conseil Municipal autorise le lancement de cette prestation, valide la création de la régie de recettes ainsi que les tarifs applicables.

Le comptable public (Trésor Public) a été préalablement consulté sur les modalités de création de cette régie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2221-1, L. 2221-11 et suivants relatifs aux régies, ainsi que les articles R. 1617-1 à R. 1617-18 relatifs aux régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT l'intérêt public qui s'attache à offrir aux usagers un service de photographies d'identité conformes directement sur le lieu de traitement de leurs dossiers administratifs ;

CONSIDÉRANT la nécessité de fixer le tarif des prestations fournies par la cabine photographique ;

Décide :

- **D'APPROUVER** l'installation et l'exploitation en régie municipale d'une cabine photographique au sein de la Maison France Services de PLOUHA.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 022-212202220-20260930-94_2026-DE

- **D'ACTER** la création d'une régie de recettes dénommée « Régie Mairie » pour l'encaissement du produit des photos d'identité.
- **DE FIXER** le tarif de la prestation à 10 € TTC la planche de photos. Ce tarif pourra être révisé par délibération ultérieure du Conseil Municipal.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer l'acte constitutif de la régie de recettes, à nommer le régisseur (ainsi que son suppléant) par arrêté, et à signer tous les documents administratifs ou contractuels nécessaires à la mise en œuvre de cette prestation (notamment le contrat de maintenance ou de location de la cabine photographique).
- **D'INSCRIRE** les recettes correspondantes au budget communal.

A Plouha, le 1.10.2026

Madame le Maire,
Valérie RUMIANO

Le secrétaire de séance,
Marc LE CHAT

MAIRIE DE PLOUHA
Côtes-d'Armor

Affiché le : - 1 OCT. 2026